

ENQUETES PUBLIQUES



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE
CAGNES-SUR-MER ET DE
SAINT-LAURENT-DU-VAR
CRÉATION DE LA LIGNE
4 DU TRAMWAY
Autorité expropriante : LA
MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

1ER AVIS D'OUVERTURE
D'ENQUÊTE PARCELLAIRE
COMPLÉMENTAIRE

Le Préfet des Alpes-Maritimes informe le public qu'il sera procédé sur le territoire des communes de Cagnes-sur-Mer et de Saint-Laurent-du-Var, conformément à l'arrêté préfectoral du 3 octobre 2025 à une enquête parcellaire complémentaire en vue de l'acquisition des parcelles et immeubles nécessaires à la réalisation du projet de création de la ligne 4 du tramway. Les pièces du dossier soumis à enquête ainsi que le registre d'enquête parcellaire, coté, paraphé et ouvert par les maires seront déposés pendant toute la durée de l'enquête à Cagnes-sur-Mer au service Droit des sols & Maison des projets, SIÈGE DE L'ENQUÊTE et en mairie de Saint-Laurent-du-Var le lundi 3 novembre 2025 au lundi 24 novembre 2025 inclus soit 22 jours consécutifs, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et horaires d'ouverture du public indiqués dans le tableau ci-après.

Le présent avis sera affiché à Cagnes-sur-Mer au service Droit des sols & Maison des projets et en mairie de Saint-Laurent-du-Var et publié sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes à l'adresse suivante : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr> rubriques : publications / enquêtes publiques / expropriations Monsieur Giovanni Valastro, architecte DPLG, enseignant désigné en qualité de commissaire enquêteur pour diligenter cette enquête, recevra les observations du public à l'occasion des permanences qui seront tenues à Cagnes-sur-Mer, au service Droit des sols & Maison des projets SIEGE DE L'ENQUÊTE et en mairie de Saint-Laurent-du-Var, aux jours et heures suivants :

LIEUX D'ENQUÊTE :
CAGNES-SUR-MER, service Droit des sols & Maison des projets SIEGE DE L'ENQUÊTE 2, avenue de Grasse, 06800 Cagnes-sur-Mer

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC
-du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

JOURS ET HORAIRES DE PERMANENCE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
-lundi 3 novembre 2025 de 8h30 à 12h
-mercredi 12 novembre 2025 de 8h30 à 12h
-mardi 18 novembre 2025 de 8h30 à 12h
-lundi 24 novembre 2025 de 8h30 à 12h

LIEUX D'ENQUÊTE :
Mairie de SAINT-LAURENT-DU-VAR service aménagement du territoire, 222 Esplanade du Levant, 06700 Saint-Laurent-du-Var

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC
-lundi et mercredi : de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h
-mardi : de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 18h
-jeudi : de 8h à 12h15. Mairie fermée l'après-midi
-vendredi : de 8h30 à 16h

JOURS ET HORAIRES DE PERMANENCE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
-lundi 3 novembre 2025 de 13h30 à 17h
-mercredi 12 novembre 2025 de 13h30 à 17h
-mardi 18 novembre 2025 de 13h30 à 17h
-lundi 24 novembre 2025 de 13h30 à 17h

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à Cagnes-sur-Mer au service Droit des sols & Maison des projets et en mairie de Saint-Laurent-du-Var, ou bien être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à Cagnes-sur-Mer au service Droit des sols & Maison des projets, SIEGE DE L'ENQUÊTE pour être annexées au registre. Les observations écrites devront lui parvenir avant la date et heure de clôture de l'enquête, soit au plus tard le 24 novembre 2025 à 17h.

Notification du dépôt du dossier d'en-

quête parcellaire à Cagnes-sur-Mer au service Droit des sols & Maison des projets et en mairie de Saint-Laurent-du-Var est faite aux propriétaires intéressés, sous pli recommandé avec demande d'avis de réception, par l'expropriant. Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois, à compter de la date de la clôture de l'enquête pour remettre au préfet des Alpes-Maritimes, le procès-verbal de la consultation et ses conclusions motivées sur l'emprise des ouvrages projetés.

Ces documents seront tenus à la disposition du public à Cagnes-sur-Mer au service Droit des sols & Maison des projets et en mairie de Saint-Laurent-du-Var pendant une durée d'un an et pourront également être consultés à la préfecture des Alpes-Maritimes (direction des élections et de la légalité – bureau des affaires juridiques et de la légalité – pôle opérations foncières) et sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes à l'adresse suivante : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr> rubriques : publications / enquêtes publiques / expropriations, pendant les mêmes conditions de délai.

Le préfet des Alpes-Maritimes est l'autorité compétente pour statuer, à l'issue de l'enquête parcellaire complémentaire, sur la cessionabilité des parcelles et immeubles nécessaires à la réalisation du projet et susceptibles d'être acquises par voie amiable ou par voie d'expropriation.

Publicité collective
En exécution des articles L311-2 et L311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, le public est informé que : «LES PERSONNES INTÉRESSÉES AUTRES QUE LE PROPRIÉTAIRE, L'USUFRUITIER, LES FERMERS, LES LOCATAIRES, LES PERSONNES QUI ONT DROIT D'EMPHYTÉOSE, D'HABITATION OU D'USAGE ET CELLES QUI PEUVENT RÉCLAMER DES SERVITUDES, SONT TENUES DE SE FAIRE CONNAÎTRE A L'EXPROPRIANT, DANS UN DÉLAI D'UN MOIS, À DÉFAUT DE QUOI, ELLES SERONT, EN VERTU DES DISPOSITIONS FINALES DES ARTICLES PRÉCITÉS, DÉCHUES DE TOUS DROITS A L'INDEMNITÉ»
Fait à Nice, le 3 octobre 2025
Pour le Préfet,
Le secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes
Signé : Patrick AMOUSSOU-ADEBLE
1319A098

2EME AVIS D'ENQUETE
PUBLIQUERELATIVE A LA MODIFICATION
N°4 DU PLAN LOCAL
D'URBANISME DE MOUANS-
SARTOUX

Par l'arrêté n°AR.URBA-AG_2025_005 du 24 septembre 2025, le Maire de la commune de Mouans-Sartoux a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification de droit commun n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU), pour une durée de 15 jours :

Du mardi 14 octobre 2025 (10h00) jusqu'au mardi 28 octobre 2025 (16h00). La modification porte sur les points suivants :

L'évolution de la Servitude de Mixité Sociale n°17, par l'élargissement du périmètre de projet par l'ajout des parcelles CA0112, CA0113 et CA02036, en complément de l'unité foncière initiale (CA0235, CA0265, CA0108, CA0109), pour permettre une mixité sociale de l'habitat collectif, avec 40% de logements sociaux, au lieu de 90% sur une zone plus petite, et garantir la préservation d'espaces verts.

La délimitation de 3 Périmètres d'Attente de Projet d'Aménagement Global (P.A.P.A.G), dans le but de circonscrire la constructibilité de certains secteurs à enjeux, afin de préserver les intérêts de la commune le temps de finaliser la révision générale du PLU. Il s'agit des secteurs des Piboules et Gourettes Sud, sur lesquels seront élaborés des Orientations d'Aménagements et de Programmation (O.A.P.), en concertation avec la population, qui seront intégrées au PLU.

Le troisième périmètre concerne le secteur d'entrée de la ville au Nord, situé entre le Centre Technique Municipal et les jardins du château, afin d'étudier le réel potentiel de renouvellement urbain de cette zone et définir un projet cohérent dans le Plan Local d'Urbanisme révisé.

Madame Laura RUIZ a été désignée commissaire enquêteuse et Madame Françoise ROUXEL, commissaire enquêteuse suppléante, par le tribunal administratif de Nice.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier d'enquête publique, ainsi qu'un registre d'enquête à feuilles non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront mis à disposition du public au service urbanisme de la mairie de Mouans-Sartoux – 327, avenue de Grasse – du mardi 14 octobre au mardi 28 octobre 2025, aux jours et heures habituels d'ouverture au public : du mardi au vendredi de 8h30 à 12h.

Le dossier de la modification sera également consultable sur le site de la commune à l'adresse :

<https://www.mouans-sartoux.net/la-mairie/services-municipaux/urbanisme/plu-modification-4>

La commissaire enquêteuse se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations/propositions, écrites et orales, au service de l'urbanisme – 327 avenue de Grasse à Mouans-Sartoux – 1er étage du Centre Technique Municipal (CTM) :

- Le mardi 14 octobre 2025, de 10h à 16h, sans interruption,

- Le vendredi 17 octobre 2025, de 10h à 16h, sans interruption,

- Le mardi 28 octobre 2025, de 10h à 16h, sans interruption.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations ou propositions :

Sur le registre d'enquête publique mis à disposition du public dans les locaux du service urbanisme de la commune de Mouans-Sartoux, 1er étage du CTM, 327 avenue de Grasse,

Sur l'adresse mail dédiée : urba.enquetemodif4plu@mouans-sartoux.net

Par courrier, à l'adresse suivante : Madame la commissaire enquêteuse Mairie de Mouans-Sartoux Enquête publique relative à la procédure de modification n°4 du PLU 3, place du Général de Gaulle CS 70107 06370 MOUANS-SARTOUX

Ces courriers devront parvenir à la commissaire enquêteuse avant la date de clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le mardi 28 octobre à 16h.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêteuse seront tenus à la disposition du public au service urbanisme, Centre Technique Municipal – 327 avenue de Grasse à Mouans-Sartoux (06370) pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Ils seront également consultables pendant un an à l'adresse :

<https://www.mouans-sartoux.net/la-mairie/services-municipaux/urbanisme/plu-modification-4>

Après l'enquête publique, le Conseil municipal se prononcera sur la modification n°4du PLU; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête, décider s'il y a lieu, d'y apporter des évolutions, en vue de son approbation.

1319A002

PROFESSIONNELS JURIDIQUES
& COMPTABLES
GÉREZ VOS ANNONCES LÉGALES
SUR tribuca.net

Pour créer votre compte ou tout autre renseignement : annonceslegales@tribuca.legal
04 92 17 55 00

mon espace juridique



service
24h/24



France
entièr



historiques devis /
attestations / factures

<https://annonces-legales.tribuca.net/>



AVIS ENQUETE PUBLIQUE

AFFERENTE A L'ÉLABORATION
DU PLAN LOCAL D'URBANISME
D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

DU 15 OCTOBRE AU
17 NOVEMBRE 2025

2E AVIS

Par l'arrêté municipal n°22092025/1 en date du 22 septembre 2025, Madame le Maire d'Auribeau-sur-Siagne a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

L'enquête publique se déroulera sur une durée de 33 jours consécutifs : du mercredi 15 octobre au lundi 17 novembre 2025 inclus.

A cet effet, par décision n°E25000026/06 du Tribunal Administratif de Nice, en date du 30 juillet 2025, Monsieur Gérard MONDELLO a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur et Madame Patricia SCHWEITZER en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête à feuilles non mobiles, cotés et paraphés par Monsieur le Commissaire Enquêteur seront mis à la disposition du public à la Mairie d'Auribeau-sur-Siagne du mercredi 15 octobre au lundi 17 novembre 2025 inclus, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie, soit :

DU LUNDI AU VENDREDI de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie, les jours suivants :

- Vendredi 17 octobre 13h30 - 16h30

- Mercredi 22 octobre 9h30 - 12h30

- Vendredi 31 octobre 9h30 - 12h30

- Vendredi 14 novembre 13h30 - 16h30

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et formuler des éventuelles observations et propositions :

- Sur le registre papier d'enquête, à la disposition du public sur le lieu d'enquête

- Par courriers postaux envoyés au Commissaire Enquêteur, à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur, pour le PLU, Montée de la Mairie, 06810 AURIBEAU-SUR-SIAGNE,

- Par lettres déposées sur le lieu d'enquête lors des permanences du commissaire enquêteur et tout au long de l'enquête,

- Ou par courriel à l'adresse suivante : plu-auribeau-sur-siagne@mairie-auribeau.fr

Les observations reçues par voie postale à l'adresse de la mairie doivent parvenir au plus tard le 17 novembre 2025 à 16h00, heure de clôture de l'enquête publique.

Le dossier complet du PLU sera également consultable et téléchargeable sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :

www.auribeausiagne

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir un exemplaire papier complet du dossier du PLU auprès de la mairie d'Auribeau-sur-Siagne, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique. La demande sera à adresser auprès de la commune d'Auribeau-sur-Siagne - Mairie – Montée de la Mairie, 06810 AURIBEAU-SUR-SIAGNE.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées. Une copie du rapport du Commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du Département des Alpes-Maritimes et à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nice.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la commune pendant un délai d'un an à compter de la réception des documents par la mairie.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et conclusions motivées du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal de la commune d'Auribeau-sur-Siagne.

1319A001

VIE DES ENTREPRISES, ÉVÈNEMENTS

ENQUETES PUBLIQUES

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
RELATIVE À LA MODIFICATION
N°4 DU PLAN LOCAL
D'URBANISME DE MOUANS-
SARTOUX

Par l'arrêté n°AR_URBA-AQ_2025_005 du 24 septembre 2025, le Maire de la commune de Mouans-Sartoux a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification de droit commun n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU), pour une durée de 15 jours :

Du mardi 14 octobre 2025 (10h00) jusqu'au mardi 28 octobre 2025 (16h00). La modification portera sur les points suivants :

L'évolution de la Servitude de Mixité Sociale n°17, par l'élargissement du périmètre de projet par l'ajout des parcelles CA0112, CA0113 et CA02036, en complément de l'unité foncière initiale (CA0235, CA0265, CA0108, CA0109), pour permettre une mixité sociale de l'habitat collectif, avec 40% de logements sociaux, au lieu de 90% sur une zone plus petite, et garantir la préservation d'espaces verts.

La délimitation de 3 Périmètres d'Attente de Projet d'Aménagement Global (P.A.P.G.), dans le but de circonscrire la constructibilité de certains secteurs à enjeux, afin de préserver les intérêts de la commune le temps de finaliser la révision générale du PLU. Il s'agit des secteurs des Piboulas et Gourettes Sud, sur lesquels seront élaborés des Orientations d'Aménagements et de Programmation (O.A.P.), en concertation avec la population, qui seront intégrées au PLU.

Le troisième périmètre concerne le secteur d'entrée de ville au Nord, situé entre le Centre Technique Municipal et les jardins du château, afin d'étudier le réel potentiel de renouvellement urbain de cette zone et définir un projet cohérent dans le Plan Local d'Urbanisme révisé.

Madame Laura RUIZ, a été désignée commissaire enquêteuse et Madame France entière ROUX, commissaire enquêteuse suppléante, par le tribunal administratif de Nice.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier d'enquête publique, ainsi qu'un registre d'enquête à feuilles non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront mis à disposition du public au service urbanisme de la mairie de Mouans-Sartoux – 327, avenue de Grasse à Mouans-Sartoux – 327, avenue de Grasse – du mardi 14 octobre au mardi 28 octobre 2025, aux jours et heures habituels d'ouverture au public : du mardi au vendredi de 8h30 à 12h.

Le dossier de la modification sera également consultable sur le site de la commune à l'adresse :

<https://www.mouans-sartoux.net/maire/services-municipaux/urbanisme/plu-modification-4>

La commission enquêteuse se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations/propositions, écrites et orales, au service de l'urbanisme – 327 avenue de Grasse à Mouans-Sartoux – 1er étage du Centre Technique Municipal (CTM) :

- Le mardi 14 octobre 2025, de 10h à 16h, sans interruption,
- Le vendredi 17 octobre 2025, de 10h à 16h, sans interruption,
- Le mardi 28 octobre 2025, de 10h à 16h, sans interruption.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations ou propositions :

Sur registre d'enquête publique mis à disposition du public dans les locaux du service urbanisme de la commune de Mouans-Sartoux, 1er étage du CTM, 327 avenue de Grasse.

Sur adresse mail dédiée :

tribuca.net@mairie-mouans-sartoux.fr

Par courrier, à l'adresse suivante :

Madame la commissaire enquêteuse
Mairie de Mouans-Sartoux

Enquête publique relative à la procédure de modification n°4 du PLU

3, place du Général de Gaulle
CS 70107
06370 MOUANS-SARTOUX

Ces courriers devront parvenir à la commissaire enquêteuse avant la date de clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le mardi 28 octobre à 16h.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées de la

commissionne enquêteuse seront tenus à la disposition du public au service urbanisme, Centre Technique Municipal – 327, avenue de Grasse à Mouans-Sartoux (06370) pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ils seront également consultables pendant un an à l'adresse :

<https://www.mouans-sartoux.net/maire/services-municipaux/urbanisme/plu-modification-4>

Après l'enquête publique, le Conseil municipal se prononcera sur la modification n°4du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête, décider s'il y a lieu, d'y apporter des évolutions, en vue de son approbation.

1316A121

PROFESSIONNELS JURIDIQUES & COMPTABLES
CRÉEZ VOS ANNONCES LÉGALES SUR tribuca.net

Pour créer votre compte ou tout autre renseignement : annonceslegales@tribuca.legal
04 92 17 55 00

mon espace juridique



VENTE AUX ENCHÈRES IMMOBILIÈRES

Restez informé(e) en temps réel grâce au système d'alerte !

- ✓ Des alertes pour repérer votre bien selon vos critères
- ✓ Des rappels pour la visite de vos biens

[tribuca.net](https://annonces-legales.tribuca.net/)

JEU CONCOURS



Auribeau sur Siagne

AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE

AFFERENTE A L'ÉLABORATION
DU PLAN LOCAL D'URBANISME
D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

DU 15 OCTOBRE AU
17 NOVEMBRE 2025

1ER AVIS

Par l'arrêté municipal n°22092025/1 en date du 22 septembre 2025, Madame le Maire d'Auribeau-sur-Siagne a procédé à l'ouverture d'une enquête publique unique concernant l'élaboration du Plan Local d'urbanisme de la commune.

L'enquête publique se déroulera sur une durée de 33 jours consécutifs : du mercredi 15 octobre au lundi 17 novembre 2025 inclus.

À cet effet, par décision n°E2500026/06 du Tribunal Administratif de Nice, en date du 30 juillet 2025, Monsieur Gérard MONDELLO a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur et Madame Patricia SCHWEITZER en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier d'enquête publique, ainsi que le registre d'enquête à feuilles non mobiles, cotés et paraphés par Monsieur le Commissaire Enquêteur seront mis à la disposition du public à la Mairie d'Auribeau-sur-Siagne du mercredi 15 octobre au lundi 17 novembre 2025 inclus, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie, soit :

DU LUNDI AU VENDREDI de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie, les jours suivants :

- Vendredi 17 octobre 13h30 - 16h30

- Mercredi 22 octobre 9h30 - 12h30

- Vendredi 31 octobre 9h30 - 12h30

- Vendredi 11 novembre 13h30 - 16h30

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et formuler des éventuelles observations et propositions :

- Sur le registre papier d'enquête, à la disposition du public sur le lieu d'enquête

- Par courriers postaux envoyés au Commissaire Enquêteur, à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur, pour le PLU, Montée de la Mairie, 06810 AURIBEAU-SUR-SIAGNE.

- Par lettres déposées sur la lieu d'enquête lors des permanences du commissaire enquêteur et tout au long de l'enquête.

- Ou par courriel à l'adresse suivante : pmlauribeau-sur-siagne@mairie-auribeau.fr

Le dossier complet du PLU sera également consultable et téléchargeable sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :

www.auribeau-sur-siagne.fr

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir un exemplaire papier complet du dossier du PLU auprès de la mairie d'Auribeau-sur-Siagne, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

La demande sera à adresser auprès de la commune d'Auribeau-sur-Siagne

- Mairie - Montée de la Mairie, 06810 AURIBEAU-SUR-SIAGNE.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposerá d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Une copie du rapport du Commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du Département des Alpes-Maritimes et à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nice.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la commune pendant un délai d'un an à compter de la réception des documents par la mairie.

A l'issue de l'enquête publique, le

projet de PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et conclusions motivées du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal de la commune d'Auribeau-sur-Siagne.

1316A112

TARIFICATION DES ANNONCES LEGALES 2025

Dans tous les départements, les annonces sont majoritairement tarifées au forfait : Constitutions, Dissolutions/ clôtures (hors TUP), Changements de nom, Modifications (unique). Les autres annonces restent facturées au nombre de signes ou espaces, le tarif obtenu étant arrondi au centime le plus proche.

PRIX AU SIGNE:

- 0,187 € ht : 01 Ain • 03 Allier • 04 Alpes-de-Haute-Provence • 05 Hautes-Alpes • 06 Alpes-Maritimes • 09 Ariège
• 10 Aube • 11 Aude • 12 Aveyron • 13 Bouches-du-Rhône • 14 Calvados • 15 Cantal • 16 Charente
• 17 Charente-Maritime • 18 Cher • 19 Corrèze • 20 Corse-du-Sud • 28 Haute-Corse • 21 Côte-d'Or
• 22 Côtes-d'Armor • 24 Dordogne • 23 Creuse • 25 Doubs • 29 Finistère • 28 Eure-et-Loir • 30 Gard
• 31 Haute-Garonne • 32 Gers • 33 Gironde • 34 Hérault • 35 Ille-et-Vilaine • 36 Indre • 37 Indre-et-Loire
• 39 Jura • 40 Landes • 41 Loir-et-Cher • 42 Loire • 43 Haute-Loire • 44 Loire-Atlantique • 45 Lot-et-Garonne • 46 Lot
• 47 Lot-et-Garonne • 48 Lozère • 49 Maine-et-Loire • 50 Manche • 51 Marne • 52 Haute-Marne
• 53 Mayenne • 54 Meurthe-et-Moselle • 55 Meuse • 56 Morbihan • 57 Moselle • 58 Nièvre • 61 Orne
• 63 Puy-de-Dôme • 64 Pyrénées-Atlantiques • 65 Hautes-Pyrénées • 66 Pyrénées-Orientales • 67 Bas-Rhin
• 68 Haut-Rhin • 70 Haute-Saône • 71 Saône-et-Loire • 72 Sarthe • 73 Savoie • 74 Haute-Savoie • 79 Deux-Sèvres • 81 Tarn • 82 Tarn-et-Garonne • 83 Var • 84 Vaucluse • 85 Vendée • 86 Vienne • 87 Haute-Vienne
• 88 Vosges • 90 Territoire de Belfort
- 0,183 € ht : 02 Aisne • 07 Ardèche • 08 Ardennes • 26 Drôme • 38 Isère • 60 Oise • 69 Rhône • 80 Somme
• 89 Yonne
- 0,204 € ht : 27 Eure • 76 Seine-Maritime
- 0,225 € ht : 59 Nord • 62 Pas de Calais • 77 Seine et Marne • 78 Yvelines • 91 Essonne • 95 Val d'Oise
- 0,237 € ht : 75 Paris • 92 Hauts-de-Seine • 93 Seine-Saint-Denis • 94 Val-de-Marne
- 0,183 € ht : 971 Guadeloupe • 972 Martinique • 973 Guyane • 977 Saint-Barthélemy • 978 Saint-Martin • 986 Wallis-et-Futuna
- 0,208 € ht : 974 La Réunion • 976 Mayotte.

PRIX DES FORFAITS : Ils sont les mêmes dans tous les départements, sauf La Réunion et Mayotte. Seules les modifications uniques sont facturées au forfait. Les modifications multiples restent tarifées au signe.

TARIFICATION FORFAITAIRE AU 1^{ER} JANVIER 2025 DANS LES ALPES-MARITIMES

TYPE D'ANNONCE	Tous départements (HT)	
		Réunion - Mayotte (HT)
CONSTITUTIONS		
Société à Responsabilité Limitée (SARL, SELRL)	147 €	171 €
SARL unipersonnelle (EURL, SELRL Unipersonnelle)	123 €	146 €
Société par Actions Simplifiée (SAS, SELAS)	197 €	231 €
SAS Unipersonnelle (SASU, SELAS Unipersonnelle)	141 €	165 €
Société Civile Immobilière (SCI)	189 €	221 €
Société Civile (sauf SCI)	220 €	260 €
Société Anonyme (SA)	395 €	462 €
Société en Nom Collectif (SNC)	218 €	257 €
DISSOLUTIONS / CLÔTURES		
Dissolution	152 €	179 €
Clôture	110 €	128 €
MODIFICATIONS		
Poursuite d'activité	82 €	92 €
Transfert du siège social	108 €	125 €
Mouvement des dirigeants	108 €	125 €
Nomination/démission des Commissaires aux Comptes	108 €	125 €
Prorogation de durée	108 €	125 €
Capital social	135 €	156 €
Objet social	135 €	156 €
Nomination administrateur judiciaire	135 €	156 €
Dénomination	197 €	227 €
Forme juridique	197 €	227 €
Mouvements d'associés, cessions de parts sociales	197 €	227 €
PERSONNES PHYSIQUES		
Changement de nom	57 €	57 €
Les tarifs sont consultables et téléchargeables sur notre site		
Flashez ce code		
Dans les Alpes Maritimes, le prix unitaire du signe pour 2025 est de 0,187 € ht		
tribuca.net ANNONCES LÉGALES		
Tél 04 92 17 55 00 - annonceslegales@tribuca.net		
PROFESSIONNELS JURIDIQUES & COMPTABLES CRÉEZ VOS ANNONCES LÉGALES SUR tribuca.net		
sur tribuca.net		
https://annonces-legales.tribuca.net/		

